Département NORD Canton GRANDE-SYNTHE Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/ 188

## **DECISION MUNICIPALE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## REHABILITATION DE LA CUISINE CENTRALE « LA CADETTE » LOT N°8 – PRODUCTION DE FROID ACTE MODIFICATIF 1 : DE GRAEVE

1.1 - Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif 2024 de la Commune voté le 11 avril 2024,

Vu l'inscription à l'Article 2313 du Budget,

Vu la décision municipale n°2024/077 en date du 13 juin 2024 relative au marché de réhabilitation de la cuisine centrale « La Cadette » lot 8 : Production de froid avec la société DE GRAEVE,

Considérant les modifications apportées aux prestations initiales,

## **DECIDE:**

Article 1<sup>er</sup>: De signer l'acte modificatif n°1 au marché de réhabilitation de la cuisine centrale « La Cadette » – lot 8 : Production de froid – afin de prendre en considération :

 L'ajout d'un report d'alarme sur un téléphone d'astreinte pour être prévenu à distance en cas de défaillance des groupes froids, des chambres froides ou des cellules de refroidissement

<u>Article 2</u>: L'acte modificatif entraîne une plus-value de + 1,20 % du contrat initial, ce qui porte son montant de 104 903,00 € HT à 106 163,00 € HT. Le montant de l'acte modificatif étant de 1 260,00 € HT.

Article 3 : La dépense sera imputée à l'Article 2313 du Budget.

<u>Article 4</u>: La présente décision sera :

Inscrite au registre des délibérations ;

Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;

Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;

Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente

décision.

Fait à GRAVELINES, le 2 3 DEC. 2024

Pour extrait conforme

Reçu en Sous-Préfecture le

2 3 DEC. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 2 3 DEC. 2024

Le Maire,

SSS20

Bertrand RINGOT